
Publication immédiate

21 février 2008

Communiqué

Le Barreau amorce les consultations sur des propositions clés visant à améliorer l'avancement des femmes en pratique privée

TORONTO – Aujourd'hui, le Barreau du Haut-Canada a publié un rapport clé soulignant des pratiques exemplaires pour promouvoir la rétention et l'avancement des femmes dans la pratique privée du droit.

Les femmes entrent dans la pratique privée en nombre record depuis plus de deux décennies. Cependant, elles quittent leur cabinet en grand nombre, généralement parce que la pratique privée n'est pas adaptée à leur réalité, qu'il s'agisse de maternité ou de la prise en charge d'une grande partie des responsabilités familiales.

« Il faut en faire davantage pour retenir plus de femmes dans la pratique privée, dit la conseillère Laurie Pawlitza, coprésidente du groupe de travail du Barreau sur la rétention des femmes en pratique privée. Il s'agit d'un projet majeur pour améliorer l'accès à la justice pour tous en Ontario. Le Barreau a un rôle de chef de file à jouer dans les changements dont la profession a besoin pour retenir les femmes en pratique privée », a-t-elle expliqué.

La création d'un programme de congé parental pour les juristes autonomes ou en petits cabinets, ainsi qu'un programme de suppléance de pratique, sont deux des propositions les plus avant-gardistes du rapport. Un programme pilote nommé Justicia – qui permettrait au Barreau de travailler avec un groupe de moyens et grands cabinets pour mettre en œuvre des programmes pilotes visant à améliorer la rétention des femmes – fait partie des propositions contenues dans le rapport.

« Le public et la profession en général bénéficieraient des propositions du rapport. Le congé parental et les programmes de suppléance de la pratique offriraient un appui nécessaire aux hommes et aux femmes qui pratiquent seuls ou en petits cabinets et qui sont les portes d'entrée dans le système de justice pour la plupart du monde », a déclaré la conseillère du Barreau Bonnie Warkentin, coprésidente du groupe de travail qui a préparé le rapport.

La consultation avec la profession se poursuit jusqu'au printemps. Les présentations écrites seront acceptées jusqu'au 18 avril 2008. Le groupe de travail reviendra présenter au Conseil les recommandations basées sur la consultation.

Le groupe de travail sur la rétention des femmes a été créé en 2005 pour reconnaître les pratiques exemplaires visant à améliorer la rétention et l'avancement des femmes en pratique privée.

-30-

Source :

Geneviève Proulx (416) 947-5202, gproulx@lsuc.on.ca.